

## **DÉCISION SCO 2024/62** **Approuvant la convention du voyage scolaire éducatif avec** **La société Côté Découvertes**

Le Maire de la Ville de Villabé,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L2122.22

**VU** la délibération n°16/2020 du Conseil Municipal en date du 12/06/2020 et la délibération n°52/2020 en date du 18/09/2020 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article précité,

**CONSIDÉRANT**, la nécessité de faire participer 50 élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès de Villabé (classe de Mme TESSON Nathalie et Mme PALFROY Emmanuelle) et 4 accompagnateurs à la classe transplantée à (63) TAUVES du 23 au 27 juin 2025

**CONSIDÉRANT**, la proposition de contrat de réservation de Côté Découvertes, 70 impasse du Ru 74450 SAINT JEAN DE SIXT

### **D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société Côté découvertes, représentée par M. ALBANESI Olivier, un contrat de réservation prévoyant un séjour découverte au centre d'accueil « maison d'accueil Saint Joseph, place du Foirail 63690 TAUVES » avec 50 élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès de Villabé et 4 accompagnateurs du 23 juin au 27 juin 2025.

**ARTICLE 2 :** La convention est conclue sur la base de 22412.00€

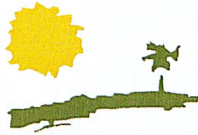
**ARTICLE 3 :** Les crédits permettant le règlement de la présente convention seront imputés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera consignée dans le registre des décisions du Maire.

Fait à Villabé, le 04 novembre 2024

  
**Karl DIRAT**  
Maire de Villabé  
Vice-Président de la  
C.A Grand Paris Sud  
Seine Essonne Sénart

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux après du Tribunal administratif territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Villabé, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.



## Côté Découvertes

Saint-Jean-de-Sixt

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le 05/11/2024

ID : 091-219106598-20241104-DEC202462-CC



Référence séjour : 000009823  
Référence contrat : 000032923

### Contrat de Réservation - Classe de découvertes

Le présent contrat est conclu entre :

**Mairie , 34 avenue du 8 mai 1945, 91100 Villabé**, représenté(e) par : M. Karl DIRAT, maire

Et la **société Côté Découvertes**, 70 Impasse du Ru - 74450 St Jean de Sixt, représentée par Monsieur Albanési Olivier, Gérant.  
Côté Découvertes est titulaire de la licence d'état n° LI 078 95 0037 délivrée par le Ministère du Tourisme. La Banque populaire rives de Paris assure la garantie financière de la société.

#### La société Côté Découvertes s'engage :

##### • Article I : Le séjour

... à organiser un séjour nommé :  
pour l'établissement scolaire :  
dates de séjour :  
avec un effectif prévisionnel de :  
encadrement prévu :

**Classe Volcans : Terre de feu**  
**Ecole primaire Jean Jaurès**  
**du 23/06/2025 au 27/06/2025 soit 5 jours - 4 nuit(s)**  
50 élèves  
2 enseignant(s)  
+ 4 adultes accompagnateur(s) de l'école

##### • Article II : L'hébergement

... à assurer l'hébergement sur le centre  
d'accueil ci-contre en pension complète  
du **dîner du 1er jour**  
au **goûter du dernier jour**

**Tauves / Maison d'Accueil St Joseph —Hors-Saison—**  
**Place du Foirail**  
63690 Tauves  
Tel : 04 73 21 12 49  
N° agrément : 22.10.58

##### Répartition / Plan des chambres :

Les plans des locaux vous sont donnés à titre informatif dans l'espace enseignant. L'attribution des chambres sera déterminée par le centre d'accueil après réception de vos listes des participants (à fournir au plus tard 1 mois avant votre départ).  
Les **enseignants** sont hébergés en chambre individuelle (sauf cas exceptionnel où la répartition des filles et des garçons dans les chambres ne le permet pas).

##### • Article III : Les activités

... à assurer l'animation et l'encadrement des prestations définies au programme ci-joint.  
La chronologie des visites ou activités, pourra être modifiée en fonction des disponibilités offertes par les prestataires au moment de la réservation.

##### • Article IV : Le transport

... à assurer le transport des élèves et des adultes selon la formule retenue (\*) soit :  
**- Trajet A/R + transport sur place en autocar(s) de tourisme pour 56 passagers**

\* En cas d'**augmentation d'effectif** après signature du présent contrat (ex : adulte(s) supplémentaire(s) ou inscription d'élève(s) en cours d'année scolaire), l'établissement scolaire devra impérativement informer Côté Découvertes **par email** (cf article V : Communication ci-dessous). Si cette augmentation entraîne un changement d'autocar, un **avenant au contrat** sera alors établi (possibilité de surcoût en fonction du nouveau car).

\* En cas de **grève des transports**, Côté Découvertes, selon les disponibilités du centre d'accueil, vous proposera de reporter le séjour, ou, à défaut, émettra un avoir des acomptes versés, valide 1 an à compter de la signature du présent contrat.

**Le signataire s'engage :****• Article V : Obligation / Communication**

... à se conformer à l'ensemble des articles de ce contrat dont il reconnaît avoir pris connaissance.

... à communiquer dans les délais impartis les informations indispensables à Côté Découvertes pour organiser le séjour.

**- Composition du groupe (compléter le tableau ci-dessous) :**

Ces informations sont essentielles pour la réservation des transports, des visites et de l'hébergement.

n° classe	Niveau	Nbre filles	Nbre garçons	Total	Nom des enseignants
Classe 1	Cp/e1	+	=	24	Mme Tesson Nathalie
Classe 2	Cm2	+	=	26	
		+	=		

**- Variation des effectifs :**

Toute variation d'effectif (à la hausse ou à la baisse) devra être communiquée dans les plus bref délais par téléphone et email à Côté Découvertes. Ces modifications pourront impacter le prix du séjour.

**- Liste des participants et régimes alimentaires / Allergies (PAI alimentaire requis)**

Vous trouverez un modèle de liste sur votre "Espace Côté Découvertes". Tout régime alimentaire ou allergie doivent nous être signalés 1 mois avant le départ (ne pas oublier de nous transmettre les P.A.I des élèves concernés).

**- Liste des passagers**

Merci de fournir au chauffeur du car la liste des passagers en 2 exemplaires (1 exemplaire sera à transmettre à votre DSDEN).

**- Lieu de stationnement et de rendez-vous autocar(s) et familles - à compléter sur ce contrat :**

En cas de départ en autocar(s), merci de nous préciser l'adresse exacte de rendez-vous et éventuellement des indications précises (l'accès et le stationnement à proximité de l'établissement scolaire n'est pas toujours évident pour les autocars et les familles).

Lieu de rdv : .....

**• Article VI : Prix du séjour**

... à acquitter auprès de la société **Côté Découvertes** la somme de **431,00€** par élève et les suppléments éventuels suivant les conditions définies ci-dessous.

Dénomination	Quantité	Prix unitaire	Total
Elèves	50	431,00€	21550,00€
Professeur(s)	2	210,00€	Offert(s)
Adultes accompagnateurs de l'école	4	210,00€	Offert(s)
Garantie Annulation	50	17,24€	862,00€
<b>Montant total TTC du séjour</b>			<b>22412,00€</b>

En cas de modification d'effectif, le présent contrat ne sera pas modifié. La facturation sera ajustée selon le tableau suivant :

Nbre d'élèves	≥ 46	45	44	43	42	41	40	39	38
Prix par élève	431,00€	437,40€	440,80€	444,30€	448,00€	451,90€	456,00€	460,30€	464,80€

**Article VII : Modalités de paiement**

Le signataire s'engage à régler les montants suivants selon les échéances ci-dessous. Les dates de règlement doivent tenir compte des délais imputables au mode de paiement. Paiement possible par chèque, virement et chèque.

**Echéancier des acomptes et récapitulatif des éventuels règlements**

Acompte n°1	50%	A régler avant le 10/01/2025	11206,00€
Solde	50%	A régler avant le 07/07/2025	11206,00€
Total règlements		Total à régler	22412,00€

**Article VIII : Annulation / Désistements**

... à verser, pour toute annulation ou modification, des frais dans les conditions suivantes :

**- En cas d'annulation total du séjour :**

- Si l'annulation intervient à + de 60 jours avant la date du départ, 30 % du montant total du séjour sera dû.
- de 60 jours avant la date du départ, 50 % du montant total du séjour.
- de 20 jours avant la date du départ, 90 % du montant total du séjour.

Toute annulation doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi comme date d'annulation.

**- Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.****Article IX : Garantie Annulation**

**Vous avez souscrit à la Garantie Annulation Groupe et vous êtes couvert selon les conditions ci-dessous.**

La Garantie Annulation, d'un montant de 4% du montant du séjour, permet de couvrir les frais d'annulation mentionnés ci-dessus pour les motifs suivants :

- COVID 19 : Confinement sanitaire général ou interdiction des voyages scolaires par le ministère de l'Éducation Nationale.
  - : Fermeture de classe suite à plusieurs cas positifs (enseignants ou élèves).
- Plan vigipirate renforcé interdisant tout déplacement suite à décision préfectorale.
- Hospitalisation ou décès de l'enseignant et impossibilité de se faire remplacer.

Dans ces cas-là, l'intégralité des acomptes versés sera remboursée par Côté Découvertes. **Seuls les frais de souscription à la Garantie Annulation resteront à la charge de l'établissement scolaire.**

**A titre individuel**, en cas d'annulation pour motif médical jusqu'au jour du départ, la garantie permet de couvrir les frais de séjours de l'élève sur présentation d'un justificatif dans les 7 jours après la date de départ.

La garantie ne peut être souscrite individuellement : elle est obligatoirement souscrite pour l'intégralité du groupe.

**Contrat établi en 2 exemplaires à Saint-Jean-de-Sixt le 15/10/2024**

Toute modification souhaitée après signature du contrat, qui aurait une incidence tarifaire, fera l'objet d'un avenant, et ne sera effective qu'après retour de celui-ci signé.

**La réservation du voyage ne devient effective qu'à réception du présent contrat signé accompagné du premier acompte (sous 10 jours).**

Côté Découvertes SIGNATURE

Mairie

**Côté Découvertes**

70 Impasse du Ru  
74450 St Jean de Sixt  
Tél. : 04 50 32 00 28  
contact@cote-decouvertes.fr  
RCS : 398 251 124

*[Signature manuscrite]*

**Classe Volcans : Terre de feu à Tauves  
Ecole primaire Jean Jaurès / Villabé**

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le 05/11/2024



ID : 091-219106598-20241104-DEC202462-CC

Planning susceptible d'être modifié en fonction des disponibilités des prestataires.

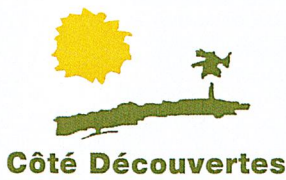
2 classes : 50 élèves ( 24 Cp/e1 + 26 Cm2) + 6 adultes

mise à jour le  
07/10/2024

**Matin**

**Après-Midi**

	<b>Matin</b>	<b>Après-Midi</b>
<b>Lundi 23 Juin 2025</b>	<p>Départ de l'établissement à 6h30 (RDV 6h15). Voyage aller en autocar de tourisme.</p> <p>Panier repas et goûter fournis par les familles</p> <p>13h à 16h : Immersion paysagère : Découverte panoramique de la vallée de la Dordogne et du massif volcanique des Monts Dore. Lecture de paysage.</p> <p>Arrivée et installation au lieu d'hébergement vers 17h.</p>	
<b>Mardi 24 Juin 2025</b>	<p>Départ du lieu d'hébergement à 9h.</p> <p>10h à 17h : <b>Journée découverte des volcans récents de la Chaîne des Puys</b> <b>Journée Puy de la Vache et Puy de Vichatel:</b> Le puy de Vichatel est un volcan de type « cône strombolien à cratère sommital » : Ascension pédestre du volcan par une piste forestière permettant d'étudier le boisement des volcans. Lecture de paysage vers le sud de la chaîne des puys et le massif volcanique du Sancy. Descente dans le cratère, observation de roches volcaniques. Explication des mécanismes éruptifs à l'origine de ce volcan.</p> <p>Pique-nique fourni par le centre</p> <p>Retour au lieu d'hébergement à 17h30.</p>	
<b>Mercredi 25 Juin 2025</b>	<p>Départ du lieu d'hébergement à 9h.</p> <p>10h à 11h30 : <b>Visite théâtralisée de la ville de Besse</b> : Les élèves visitent la charmante cité médiévale et Renaissance de Besse en compagnie d'un guide-acteur qui fera parler les pierres : histoires, légendes, grandes heures...et petits secrets. Le moment phare de la visite : l'attaque en règle du Beffroi, comme au Moyen-Age.</p> <p>Pique-nique fourni par le centre au lac de Chambon</p> <p>14h à 15h30 : <b>"Défends ton seigneur" au château de Muroi</b> : Au cours de cette visite, un maître d'armes fait découvrir les secrets de la forteresse militaire et assure une <b>démonstration des armes</b> utilisées il y a 600 ans. Certains chanceux pourront essayer des protections militaires comme des casques, gantelets...</p> <p>Retour au lieu d'hébergement à 16h30.</p>	
<b>Jeudi 26 Juin 2025</b>	<p>Départ du lieu d'hébergement à 9h30.</p> <p>10h à 12h : <b>Visite de la chèvrerie de Murat le Quaire</b> : Découverte de la ferme et son histoire, le troupeau. Les élèves participent aux activités de la ferme : ils nourrissent les chèvres, donnent le biberon aux chevreaux, et apprennent à traire. <b>Atelier pédagogique</b> : "de la chèvre au lait et du lait au fromage".</p> <p>Pique-nique fourni par le centre</p> <p>14h à 16h : <b>Visite du musée de l'école rurale</b> : Dans une classe rurale des années 1930, après avoir revêtu la tenue vestimentaire de l'époque, les élèves retrouveront l'atmosphère de l'école d'autrefois devant une page d'écriture à la plume et à l'encre violette.</p> <p>Retour au lieu d'hébergement à 16h30.</p>	
<b>Vendredi 27 Juin 2025</b>	<p>Départ du lieu d'hébergement à 9h.</p> <p>9h30 à 11h30 : <b>Visite du musée de la Toinette</b> : Toinette, paysanne du 19e siècle a vécu toute sa vie sur la terre de Murat. Elle vous conte via une scénographie ses joies, ses peines, sa famille, son village...</p> <p>Pique-nique fourni par le centre</p> <p>Voyage retour en autocar de tourisme.</p> <p>Arrivée à l'établissement vers 19h.</p>	



Référence séjour : 000009823  
Référence document : RS2024/9513

Saint-Jean-de-Sixt

Envoyé en préfecture le 05/11/2024  
Reçu en préfecture le 05/11/2024  
Publié le 05/11/2024  
ID : 091-219106598-20241104-DEC202462-CC



Mairie  
34 avenue du 8 mai 1945  
91100 Villabé

M. Karl DIRAT, maire  
01 69 11 19 75  
waghemaeker@mairie-villabe.fr

### Relevé de Situation - Classe Volcans : Terre de feu

**Etablissement** : Ecole primaire Jean Jaurès  
**Dates de séjour** : 23/06/2025 au 27/06/2025 = 5 jours  
**Lieu** : Tauves

Dénomination	Effectifs	Prix unitaire	Total
Elèves	50	431,00€	21550,00€
Professeur(s)	2	210,00€	Offert(s)
Adultes accompagnateurs de l'école	4	210,00€	Offert(s)
Garantie Annulation	50	17,24€	862,00€
<b>Prix total séjour TTC</b>			<b>22412,00€</b>

Pas d'escompte pour paiement anticipé - pénalités de retard : 1,30% par mois (loi 92-1442 du 31 décembre 1992)  
TVA sur marge en vertu de l'article 266,1 du code général des impôts.

### Echéancier des acomptes et récapitulatif des règlements

Acompte n°1	A régler avant le 10/01/2025	11206,00€
Solde	A régler avant le 07/07/2025	11206,00€
<b>Total règlements</b>	<b>Total à régler</b>	<b>22412,00€</b>

Facturation provisoire donnée à titre informatif en amont de la facturation finale - sous réserve de modification ultérieure.

En cas de règlement par virement, merci de préciser votre référence séjour 000009823.

### Nouveau Relevé d'Identité Bancaire Côte Découvertes - Banque Populaire Rives de Paris

IBAN (international Bank Account Number) : FR76 1020 7000 5523 2100 3249 477

BIC (Bank Identification Code) : CCBPFRPPMTG

Code Banque  
10207

Code Guichet  
0055

N° du compte  
23210032494

Clé RIB  
77

Domiciliation/Payig Bank  
BPRIVES MILLY